

# Avis public

Municipalité de Tadoussac

Aux Contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE :**

Le Conseil de la Municipalité de Tadoussac adoptera, le 13<sup>ième</sup> jour de mars 2017 à 19 heures, les règlements suivants :

- le règlement 362 concernant les compteurs d'eau
- le règlement 294-2 concernant la tarification de certains services municipaux (ouverture et fermeture d'eau).

Les mesures établies par les projets de règlement s'appliqueront dès leur adoption.

**DONNÉ À TADOUSSAC CE 06 MARS 2017**



Marie-Claude Guérin, Directrice générale

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Saint-Siméon certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13h00 et 16h00 heures, le 06<sup>ième</sup> jour de mars 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 06<sup>ième</sup> jour de mars 2017.



Marie-Claude Guérin, Directrice générale

